

Mise en ligne du 12-11-2024 jusqu'au 12-01-2025

DELIBERATION DU BUREAU DU 04 NOVEMBRE 2024 – MORBIHAN HABITAT

Le **04/11/2024 à 16H30**, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président le 25/10/2024.

Membres présents : M. Marc BOUTRUCHE Mme Hortense LE PAPE M. Michel TOULMINET (vote jusqu'au point n°27 inclus) M. David ROBO (vote jusqu'au point n°13 inclus) Mme Marie-Hélène HERRY (vote à partir du point n°9) M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC	DELIBERATION N°24.BU-2024-11 04	Groupe n°233/359
	INZINZAC LOCHRIST Résidence la Sapinière (Ancien EHPAD)	Passage en perte d'une créance

Délibération du Conseil d'administration du 07 février 2024	Vote du budget pour l'année 2024
---	----------------------------------

L'ancien EHPAD « la résidence la Sapinière » à Inzinzac Lochrist a été déconstruit en 2023.

A la clôture de l'opération, le compte client du gestionnaire (CCAS de Inzinzac-Lochrist) fait apparaître un solde débiteur de 19 915.51 €

Le gestionnaire règle la redevance du nouvel établissement qui a été livré en 2022.

Au vu du contexte, nous vous proposons d'inscrire cette somme en créance irrécouvrable pour sa totalité à la clôture de l'exercice 2024.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, valide la décision d'abandon de la créance au regard du courrier de la commune d'INZINZAC LOCHRIST.



Mise en ligne du 12-11-2024 jusqu'au 12-01-2025

ANNEXE A LA DELIBERATION DU BUREAU DU 04 NOVEMBRE 2024 – MORBIHAN HABITAT	
MANDAT DE SUIVI D'OPERATION	
Délibération n° 24.BU-2024-11-04	Groupe n°445

Conformément au mandat de gestion signé le 08 juillet 2020, la SA Les Ajoncs percevra au titre de sa mission de suivi d'opération, des honoraires calculés au taux de 3 % du montant TTC des travaux et représentant 31 598 €, dont le montant est compris dans le poste intitulé « conduite d'opération les Ajoncs » ci-dessus.

La mission de suivi d'opération comprend, pour partie :

- la définition technique de l'opération (constitution de l'ensemble du dossier technique de consultation),
- l'analyse des offres des entreprises conjointement avec la maîtrise d'œuvre, lorsqu'elle est désignée sur une opération,
- la remise d'un rapport d'analyse des offres au service marchés de Morbihan Habitat,
- la programmation des réunions de suivi de chantiers,
- le suivi budgétaire de l'opération impliquant notamment la présentation au maître d'ouvrage des éventuels projets d'avenants,
- la validation des demandes d'acomptes présentées par les entreprises,
- les opérations préalables à la réception, ainsi que la réception des ouvrages,
- le suivi de la bonne réalisation des travaux de reprise et des travaux qu'il est nécessaire de réaliser pendant la garantie de parfait achèvement,
- la transmission au maître d'ouvrage d'un rapport lui permettant de lever les réserves.

Morbihan Habitat assure, en sa qualité de maître d'ouvrage, toutes les autres missions non décrites ci-dessus.

La facturation des honoraires, par la société Les Ajoncs, sera établie ainsi :

- 30% au lancement de la consultation
- 30 % à l'ordre de service,
- 30 % à la réception de l'opération,
- 10 % à l'échéance de la garantie de parfait achèvement.

Le calcul des rémunérations de la SA Les Ajoncs sera actualisé lors de la clôture de l'opération, en fonction du coût de revient définitif.

